

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 21 juin 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Neuvic.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr,
Mme Maryse Badia qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère,
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Marie-Hélène Pommier,
M. Marc Bujon qui a donné pouvoir à Gilles Magrit,
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,
M. Pierre Fournet qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrède,
M. Jean-Pierre Guitard qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson,
Mme Nathalie Le Gall qui a donné pouvoir à M. Jean-François Michon,
Mme Martine Leclerc qui a donné pouvoir à M. Gilles Chazal,
M. Jean-Marc Michelon qui a donné pouvoir à Mme Laurence Boyer,
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier,
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à M. Daniel Poigneau,
Mme Martine Pannetier qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil,
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Philippe Pelat,
Mme Valérie Sérrurier qui a donné pouvoir à Mme Annie Gonzalez,
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade,

Mme Véronique Bénazet, excusée (non représentée),
M. Jean-Pierre Bodeveix, excusé (non représenté),
M. Jean-Marc Bodin, excusé (non représenté),
M. Éric Bossaert, excusé (non représenté),
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté),
M. Tony Cornelissen, excusé (non représenté),
M. Bernard Couzelas, excusé (représenté),
Mme Christine Da Fonseca, excusée (non représentée),
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard, excusée (non représentée),
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),
M. Daniel Escurat, excusé (non représenté),
Mme Frédérique Fraysse, excusée (non représentée),
M. Xavier Gruat, excusé (non représenté),
M. Dominique Guillaume, excusé (non représenté),
M. Michel Guitard, excusé (non représenté),
M. Michel Lefort Lary, excusé (représenté),
M. Bernard Maupomé, excusé (non représenté),
M. Didier Pénéloux, excusé (représenté),
Mme Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée),

M. Joël Pradel, excusé (représenté),
M. Bernard Rouge, excusé (non représenté),
Mme Christine Rougerie, excusée (représentée).
M. Gérard Vinsot, excusé (non représenté).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 11/07/2017

Le président,

Françoise Béziat est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 68 // pouvoir(s) = 16 // votants = 84

Lancement du marché pour le PLUI

Le président rappelle que le 30 mars 2017, le conseil communautaire a décidé :

- d'abroger la délibération 241927292 - 2016 - 0052 du 28 juillet 2016 portant prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur l'intégralité du territoire de la communauté de communes du Pays d'Eygurande ;
- de reprendre la procédure existante d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de Val et Plateaux Bortois et de l'étendre à l'intégralité du territoire de Haute-Corrèze Communauté, conformément aux dispositions des articles L. 153-9 du Code de l'Urbanisme ;
- d'associer les services de l'État à la procédure d'élaboration du PLUI conformément à l'article L. 132-10 du Code de l'Urbanisme.

Le coût prévisionnel de l'étude s'élèverait à 900 000 € H.T.

Au regard de cette évaluation financière, il est proposé le lancement d'un appel d'offres ouvert.

Les financements prévisionnels de l'étude sont de 720 000 € H.T soit 80 % repartis entre l'État, le Département, la Région et l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré favorablement, le conseil communautaire approuve le lancement d'un appel d'offre ouvert pour un montant prévisionnel de 900 000 € HT et autorise le président à signer tout document relatif à ce lancement.

Pour extrait conforme,
À Neuvic, le 29 juin 2017

Le président,
Pierre Chevalier

